

Blois, le 24 octobre 2023

## MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE L'AIDE À DOMICILE : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIEN L'ADMR DANS L'ACQUISITION D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES

Chef de file de l'action sociale, le département consacre en 2023, 256 millions d'euros, soit près de 60 % de son budget global, à cette question essentielle. La solidarité s'affirme notamment pleinement avec la [politique de soutien aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap](#). À ce titre, le conseil départemental agit pour faciliter au maximum le maintien à domicile et développer l'offre nécessaire sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des personnes âgées, en situation de handicap et des aidants. Dans le cadre de son [schéma départemental de l'autonomie 2021-2025](#), le conseil départemental, en soutien aux [services d'aide à domicile \(SAAD\)](#) du territoire, contribue au développement de la mobilité des professionnels de l'aide à domicile.

Face aux difficultés auxquelles le secteur de l'aide à domicile est confronté, tant en matière de recrutement de personnel qualifié que d'accompagnement, de valorisation, de fidélisation et de mobilité, l'une des options retenues entre le conseil départemental et les partenaires du secteur est la constitution d'une flotte automobile à destination des salariés des services d'aide à domicile.

*« Les défis auxquels sont confrontés les acteurs des solidarités pour l'avenir et les enjeux qu'imposent l'évolution rapide des besoins sociaux et médico-sociaux nécessitent d'être en capacité permanente de s'adapter de manière agile et réactive. C'est pourquoi les professionnels du département se mobilisent aux côtés de partenaires et d'acteurs du territoire pour répondre de la manière la plus large et la plus adaptée aux besoins des Loirs-et-Chériens. La mise à disposition de ces véhicules vise à répondre à la fois à la problématique de la mobilité tout en améliorant l'attractivité des métiers »* déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental

Le conseil départemental s'est positionné comme facilitateur et soutien technique en lançant, au dernier trimestre 2022, un appel à candidature pour allouer, dès 2023, des crédits dans le cadre de la mise en place d'une [dotation complémentaire destinée au financement de l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur](#). Celle de la [Fédération ADMR du Loir-et-Cher](#), acteur majeur du secteur sur l'ensemble du territoire, a notamment été retenue au même titre que 18 autres SAAD.

*« Environ 2 700 000 € ont ainsi été attribués par le conseil départemental pour la mise en œuvre d'actions en lien avec la qualité de vie au travail. Celles-ci vont de l'accompagnement des personnes à celui des intervenants en passant par l'aide à la couverture des besoins sur l'ensemble du territoire et l'intervention sur l'amplitude des horaires de travail incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés. Intégrée à la réflexion consacrée à l'amélioration de la qualité de vie des intervenants, l'acquisition d'une flotte automobile en leasing pour les aides à domicile mobilise 737 800 €. Ainsi, 233 véhicules sont mis à disposition de l'ADMR pour de l'usage professionnel et personnel. Une centaine de véhicules a déjà été distribuée ce jour. »* précise Monique Gibotteau, vice-présidente chargée de la solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile.

Cette opération matérialise la priorité qu'accorde le département au soutien de l'ensemble de ses partenaires engagés face aux enjeux du vieillissement de la population et de l'augmentation des besoins de prise en charge.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**

